



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 24 septembre 2018 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-09-6168:- Acquisition de terrain sur la route Fraser

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu positivement la demande de deux promoteurs pour prolonger les services municipaux sous la route Fraser, entre la 25^{ième} Avenue et la 33^e Avenue, pour faire du développement résidentiel;

Attendu que le prolongement des services municipaux inclut le réseau d'égouts pluvial;

Attendu que la Ville de Beauceville doit effectuer une gestion efficace des apports en eau de pluie et de fonte de la neige du réseau de drainage pluvial de ce secteur;

Attendu que le fait de conserver une surface boisée et perméable dans le bassin versant du secteur à développer est une technique respectueuse de l'environnement pour la gestion des apports en eau pour les réseaux de drainage pluvial;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

Que la Ville de Beauceville fasse l'acquisition du terrain Partie 16 du lot 3 488 513, d'une superficie approximative de 63 628 pi² (5 911.2 m²) tel que présenté sur le plan préparé par Francis Carrier, arpenteur-géomètre et annexé à la présente résolution, au coût de 1.10 \$/pi², pour un total de 69 990 \$ avant taxes, à condition que la Ville obtienne son certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et que la Ville ait reçu une quittance de Mme Maryline Caron, propriétaire du 155 Route Fraser, au sujet de la réparation de son terrain, suite au débordement du printemps dernier.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2018-394.

Il est également résolu de mandater le notaire Denys Quirion à rédiger le contrat en conséquence et que monsieur le Maire ou maire suppléant et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville.

2- Période de questions

Aucune question n'est posée

3- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018 (suite)

4- Levée de l'assemblée

R-2018-09-6169: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

